



Une ville ouverte aux changements
par Héritage Saint-Bernard
17 septembre 2010

Les plus grands efforts de l'art sont toujours
une timide contrefaçon des effets de la nature.

[Honoré de Balzac]

Dans le cadre des consultations publiques entourant le sommet Châteauguay 2020, Héritage Saint-Bernard désire exposer sa vision par rapport à plusieurs enjeux environnementaux ayant des impacts sur la qualité de vie des citoyens, sur la protection des milieux naturels et de la biodiversité ainsi que sur le développement économique et urbain de la ville. Ce sommet constitue également une belle vitrine pour faire valoir diverses idées reliées aux préoccupations de l'organisme. À titre de partenaire privilégié de la Ville depuis maintenant plus de 20 ans, Héritage Saint-Bernard poursuit sa mission de préservation des richesses naturelles du territoire châteauguois au profit de l'environnement et de la population.

Le présent document révèle, à travers une série de thèmes, plusieurs recommandations concrètes et réalistes en lien avec une démarche de développement durable. Malgré que 2020 semble être encore bien loin, Héritage Saint-Bernard juge qu'il est temps dès aujourd'hui de prendre les bonnes décisions afin d'assurer un milieu de vie sain et de qualité aux générations de demain. Par le fait même, celles-ci pourront affirmer haut et fort que leurs prédécesseurs ont adopté une vision cohérente avec le slogan «Châteauguay, ma vraie nature».

1 - Protection de la ceinture verte

Il s'agit d'un fait indéniable, la ville de Châteauguay a la chance de posséder des habitats naturels exceptionnels qui favorisent la présence de plusieurs espèces fauniques et floristiques rares. Celles-ci se retrouvent en grande partie au sein d'un ensemble de territoires formant une zone communément appelée «ceinture verte Châteauguay-Léry». Ce secteur, d'une richesse naturelle incomparable, regorge d'une biodiversité unique au Québec. D'ailleurs, les conclusions d'une étude approfondie de la part du réputé botaniste André Sabourin confirment la valeur écologique élevée de ce secteur et son intérêt national. Le Club des ornithologues de Châteauguay a effectué un inventaire aviaire en 2009 qui a permis de recenser pas moins de 125 espèces d'oiseaux. Plusieurs de ces espèces utilisent le boisé comme site de reproduction ou de halte migratoire. Dans le but de promouvoir les richesses naturelles rares présentes sur son territoire, **la Ville de Châteauguay pourrait se doter d'un emblème floristique à l'effigie de l'Aubépine ergot-de-coq**. «Cette espèce, est incontestablement la plus belle et la plus distincte de notre flore [...]. Malheureusement, l'espèce est peu répandue dans le Québec.», a écrit le frère Marie-Victorin dans sa célèbre Flore

laurentienne, après avoir découvert l'arbuste à Châteauguay en 1928. Au Québec, cet arbuste ne pousse que dans la région de Châteauguay, ce qui lui confère un caractère unique.

Malgré la beauté et la grande valeur de ces habitats et des écosystèmes qui s'y trouvent, plusieurs menaces planent au-dessus de la ceinture verte Châteauguay-Léry. L'étalement urbain notamment, effectue une pression constante sur cette zone qui couvre plus de 900 hectares et dont seulement 340 hectares sont présentement protégés. Dans un esprit de développement axé sur des profits rapides, et souvent au détriment des milieux naturels, des promoteurs immobiliers convoitent depuis plusieurs années ces espaces verts. Voilà pourquoi, et plus que jamais, **il est impératif de protéger dès maintenant, de façon intégrale et à perpétuité, le territoire de la ceinture verte Châteauguay-Léry**. La meilleure solution pour contrer la destruction irréversible de ce bijou rare dans la région de Montréal serait la création et la mise en valeur d'un parc régional de sauvegarde du territoire. Cette aire protégée serait principalement vouée à la préservation du patrimoine écologique et à la pratique d'activités récréotouristiques.

Héritage Saint-Bernard propose donc dans un premier temps, **la fondation du parc régional Châteauguay-Léry** englobant tout le territoire de la ceinture verte. Les paragraphes suivants exposent les principaux enjeux et considérations dont les administrations devraient tenir compte dans la réalisation d'un tel projet.

Gestion et aménagement du parc

Dans le but de mettre en valeur le territoire et de le rendre accessible à la population, **un réseau de sentiers balisés** sillonnerait le parc, faisant ainsi le pont entre le centre écologique Fernand-Seguin et le refuge faunique Marguerite-D'Youville. Ces sentiers permettraient aux gens d'effectuer plusieurs types d'activités de plein air telles : la randonnée pédestre, l'observation de la faune et de la flore ainsi que la pratique de la raquette et du ski de fond en hiver. La conservation des espèces naturelles demeurant la raison d'être du parc, l'accès se limiterait donc aux sentiers. En fonction de la capacité de support du milieu, un réseau cyclable serait également à considérer en bordure du territoire. L'intégration à travers le parc d'**infrastructures légères** comme des tables de pique-nique, des bancs, des passerelles, des fontaines et des belvédères d'observation seraient indispensables pour répondre aux attentes des visiteurs. **Une signalisation adéquate**, intégrée aux sentiers afin de permettre à tous de bien se situer dans le parc, serait essentielle. Pour compléter, **des panneaux d'interprétation**, similaires à ceux que l'on retrouve dans le refuge faunique Marguerite-D'Youville, permettraient d'enrichir les connaissances des randonneurs.

Depuis déjà plusieurs années, les installations du centre écologique Fernand-Seguin ne répondent plus aux besoins des citoyens. Plus de 40 000 personnes visitent l'endroit annuellement et ce nombre augmentera sans doute considérablement au cours des dix prochaines années car la tendance indique que les gens apprécient de plus en plus la fréquentation d'espaces verts.

Afin de mettre davantage en valeur cet exceptionnel site et dans le but de mieux répondre aux besoins de la population, Héritage Saint-Bernard propose **la construction d'un chalet écologique à vocation multiple** faisant appel aux dernières technologies vertes disponibles. Ainsi, le bâtiment devrait être construit en se conformant aux normes LEED. La structure serait majoritairement constituée de bois et de matériaux recyclés, alimentée principalement par des panneaux solaires, climatisée à l'aide d'un système de géothermie, et aurait recours à un système sanitaire avec étang aéré. Une bonne fenestration accentuerait la luminosité au sein de la bâtisse et permettrait de réduire les coûts énergétiques. Afin d'être fonctionnel et pratique, le chalet écologique devrait être subdivisé en plusieurs espaces distincts : garage et aire d'entreposage, bureaux administratifs, centre de location, salles éducatives, restaurant, boutique, etc. Quant à l'aménagement extérieur, il devrait comprendre des infrastructures adéquates pour la pratique d'activités sportives. Le stationnement devrait être conçu de manière à contrer les îlots de chaleur, en y intégrant beaucoup de végétaux et d'arbres dans des terre-pleins aménagés entre les rangées. Il ne faudrait pas oublier l'ajout de plusieurs supports à vélos et des mesures pour favoriser l'accessibilité en transport en commun.

Héritage Saint-Bernard considère que **l'enclos à chiens, présentement situé à l'entrée du centre écologique, devrait être déplacé** vers un autre site pour des raisons d'incompatibilité avec la vocation des lieux. En effet, des études démontrent que la pré-

sence de chiens dans des milieux naturels nuit à la nidification des oiseaux. De surcroît, des visiteurs peuvent être incommodés par le bruit et les odeurs ou simplement être effrayés par des chiens. Depuis la mise en place de cet enclos, la présence de randonneurs avec un chien a augmenté, tant dans les sentiers qu'à l'extérieur, ce qui est illégal. L'application des règlements en ce domaine devrait être renforcée.

D'autres boisés au sein de la ceinture verte nécessiteraient également une forme de revitalisation. Par exemple, **les 300 mètres de berges le long du lac Saint-Louis en face du parc Joseph-Allard pourraient être aménagées** de façon à ce qu'il y ait une descente de mise à l'eau pour des embarcations non-motorisées comme des canots ou des kayaks. Des passerelles de bois permettraient d'apprécier davantage le point de vue à partir de ces berges. Des tables de pique-nique et des abris pourraient venir compléter cet espace. La baignade pourrait être envisagée à cet endroit.

Puisque la ceinture verte chevauche à la fois Châteauguay et Léry, la gestion du parc relèverait en partie d'un comité issu de représentants des deux municipalités. Malgré le fait que l'administration châteauguoise se soit engagée à protéger la partie sur son territoire, Héritage Saint-Bernard croit que la Ville doit entreprendre des négociations avec Léry et assurer un *leadership* régional dans le dossier. Enfin, Héritage Saint-Bernard croit fermement détenir l'expérience et les connaissances requises pour gérer les opérations sur le terrain.

Financement

Les frais reliés à l'entretien et l'exploitation du parc devraient être répartis équitablement entre Châteauguay, Léry et la MRC. Afin de financer une partie des opérations, une tarification raisonnable pourrait être imposée aux visiteurs. Le système de perception s'inspirerait des modèles existants comme la tarification des parcs nationaux de la Sépaq par exemple. Les amoureux de la nature ne risquent pas de s'objecter à une telle mesure qui assurerait la pérennité de cette richesse collective. En outre, d'autres revenus seraient générés par la vente d'objets promotionnels et par un service de location d'équipement. La valeur économique des activités récréotouristiques et de plein air justifie à elle seule la mise en place d'un tel projet.

Réglementation

Une application des règlements visant à préserver la quiétude et l'état des lieux devrait prévaloir en tout temps afin de respecter la vocation du parc. Il serait primordial qu'une surveillance adéquate soit effectuée par des employés en plus d'une présence policière soutenue. La pratique d'activités comme la motoneige et le VTT serait proscrite sur tout le site comme c'est actuellement le cas au refuge faunique Marguerite-D'Youville et au centre écologique Fernand-Seguin. La protection des écosystèmes du parc ne pourrait être garantie sans une certaine forme de contrôle à cet égard.

↙ Les berges des cours d'eau de Châteauguay se dégradent rapidement, d'où l'urgence d'agir. ↘



Boisés hors de la ceinture verte

La Ville de Châteauguay jouit de la présence de plusieurs petits boisés sur son territoire. Toutefois, ceux-ci ne bénéficient actuellement d'aucune protection concrète. Plusieurs mesures doivent être mises en place pour permettre leur subsistance et les mettre en valeur. Afin de protéger efficacement ces boisés, le maintien de l'interdiction d'abattage d'arbres, de présence de chiens et de déversements de rebus doit être maintenue et une surveillance accrue doit également être assurée. La cueillette devrait aussi être proscrite pour conserver l'intégrité des lieux.

Pour le bien-être de la communauté et de la biodiversité, Héritage Saint-Bernard recommande vivement à l'administration municipale de tout mettre en œuvre pour valoriser et préserver à perpétuité les boisés suivants :

- le boisé Albert-Einstein. Il est à noter qu'une décontamination du site entre le boisé et le boulevard industriel s'impose;
- le marais de la rue Pascal, près du site des neiges usées, entre les rues Pascal, de Bruxelles et les boulevards Industriel, Pierre-Boursier et Albert-Einstein;
- ce qu'il reste du boisé humide au coin des rues Saint-Francis et Craik;
- les marais et boisés situés entre Châteauguay-Nord et Kahnawake, et de part et d'autre du chemin Saint-Bernard entre la rivière Châteauguay et Kahnawake;
- les boisés et friches situés entre le boulevard Albert-Einstein et les rues Pascale et Laramée.

Ci-dessous, une série de boisés, marais et milieux humides qui devraient être évalués afin de déterminer leur valeur écologique :

- le boisé entre les boulevards Kennedy, Pierre Boursier, de Gaulle et la rue Bernard;
- les boisés et friches arbustives situés au nord de l'autoroute 30 entre le boulevard Saint-Jean-Baptiste et Industriel;

- le boisé et les milieux humides situés entre Salaberry-Nord, Ashmore et Guinois;
- le boisé entre les rues De Bienville, Jean-Talon et De La Vérendrye;
- Le boisé du parc Isabelle;
- l'île Chevretils ainsi que l'habitat aquatique et les berges du secteur.

La protection à perpétuité de ces milieux naturels assurera une présence d'espaces verts et une riche biodiversité dans plusieurs quartiers pour les générations futures.



2- Aménagement urbain

Il s'agit d'un fait connu par tous les gens de la région : le point d'entrée de Châteauguay via la route 132 à Kahnawake n'est pas réputé pour son charme ou son esthétisme. En effet, les terrains limitrophes de ce secteur sont depuis plusieurs années truffés de panneaux publicitaires hétéroclites disposés aléatoirement sur une longue distance. Cette pollution visuelle est d'autant plus indésirable qu'elle est issue principalement de l'insouciance de plusieurs commerçants locaux. Puisque le problème se situe en dehors du territoire de Châteauguay, l'administration municipale devrait tenter de sensibiliser les commerçants et de négocier avec le Conseil de bande de Kahnawake pour **retirer ces affiches publicitaires et retrouver un paysage harmonieux**. La réglementation quant à l'installation de panneaux publicitaires devrait être resserrée pour éviter d'autres aberrations du genre.

Signalisation des points d'entrée

Selon Héritage Saint-Bernard, la signalisation routière de Châteauguay affiche actuellement certaines lacunes. C'est notamment le cas pour l'identification des points d'entrée de la ville. Ainsi, pour un nouveau visiteur, il n'est pas toujours évident de connaître le moment exact où il entre sur le territoire châteauguois puisque ce n'est pas clairement et uniformément indiqué. Il serait souhaitable d'installer aux principaux points d'accès, des panneaux de bienvenue concis et esthétique, à l'image de la beauté de la ville. Une forme d'unité d'ensemble distinguant Châteauguay des autres municipalités devrait

prédominer. L'enseigne gravée et découpée en trois dimensions, située devant la mairie, est un exemple de bon goût et d'efficacité. Pourquoi ne pas miser sur le slogan de la ville et opter pour un design plus près de la nature?

Artères commerciales

Les boulevards d'Anjou et Saint-Jean-Baptiste nécessiteraient une grande revitalisation afin de devenir plus attrayants aux yeux des citoyens et des visiteurs. Force est d'admettre que ce sont présentement de grands axes commerciaux quelque peu ennuyeux où règnent le béton, l'asphalte et la brique. Au fil des ans, il s'y est établi une forme de désordre où chaque commerce occupe l'espace à sa guise, sans trop se soucier de son impact visuel sur le reste du paysage. Certains ont décidé d'établir d'énormes stationnements, contribuant ainsi à créer des îlots de chaleur alors que d'autres ont recours à des enseignes commerciales d'apparence douteuse et disproportionnée. **Une politique d'urbanisation resserrée contrecarrerait progressivement ces fâcheuses tendances et rétablirait une certaine forme d'uniformisation et d'esthétisme**. Beaucoup de fils et de poteaux électriques garnissent l'horizon de façon disgracieuse. Une solution pourrait être l'enfouissement des fils électriques qui épurerait la vue et libérerait de l'espace.

L'implantation de terre-pleins arborant une végétation luxuriante et colorée contrasterait certes avec le présent décor et ce, pour le mieux. Pourquoi ne pas planter des arbres indigènes le long de ces routes et accrocher des pots de fleurs aux lampadaires afin de purifier l'air ambiant et redorer le blason de ces boulevards de grande importance?

↙ Situation actuelle à l'entrée de Châteauguay par la route 132 en provenance de Kahnawake ↘



3- Collecte des matières résiduelles

L'enfouissement et l'incinération des déchets constituent un problème majeur dans la province. Selon l'organisme *Rendez-vous citoyen Kyoto*, le Québec détient le titre peu élogieux du deuxième plus grand producteur mondial de déchets par habitant. La Ville de Châteauguay n'échappe pas à cette réalité. Les problèmes reliés à la production de déchets ont des incidences environnementales, sociales et économiques. Héritage Saint-Bernard croit qu'il est essentiel que des moyens soient mis de l'avant à court terme pour diminuer massivement la quantité de matières résiduelles terminant leur course dans les sites d'enfouissements déjà remplis à pleine capacité. Plusieurs solutions existent déjà pour changer les mauvaises habitudes à cet égard. En effet, la réduction à la source, le réemploi, la récupération et la valorisation (concept du 3RV) peuvent contribuer grandement à améliorer la situation. Héritage Saint-Bernard croit aussi qu'il faut dès aujourd'hui, et pour les années à venir, continuer à **favoriser la promotion de la gestion responsable des matières résiduelles au sein de tous les milieux, y compris les industries, les commerces et les institutions (ICI)**. Des infrastructures permettant de trier de façon écologique des matières récupérables ou compostables représentent un bon moyen pour détourner des sites d'enfouissement un grand volume d'objets et de matériaux. Il existe présentement un éco-centre privé à Châteauguay, ce qui est une bonne chose. Par contre, notre organisme croit que dans un futur rapproché, **la Ville devrait se doter d'un éco-centre municipal ayant un mandat élargi et de plusieurs points de chutes comme des éco-quartiers similaires à ceux que l'on retrouve dans certains arrondissements de Montréal**. Cela permettrait de réduire significativement la quantité de déchets destinée aux sites d'enfouissement tout en sensibilisant les citoyens à propos de plusieurs enjeux environnementaux locaux.

Compostage

Selon Recyc-Québec, les matières organiques représentent à elles seules 44 % des résidus générés par les Québécois, soit une moyenne annuelle de 184 kg par personne. Cela est énorme! Afin de détourner des sites d'enfouissement l'ensemble de ces résidus putrescibles, et à l'instar de plusieurs autres municipalités du Québec, Châteauguay devrait se doter d'ici 2020 d'un programme de collecte des matières organiques à des coûts raisonnables. Le ramassage résidentiel des matières compostables faciliterait la tâche pour les citoyens déjà initiés et constituerait sans doute pour d'autres une source de motivation pour adhérer à cette pratique logique.

Sensibilisation des jeunes

Au cours des prochaines années, les conséquences des changements climatiques et de plusieurs autres problèmes environnementaux obligeront la société à relever de nouveaux défis, notamment en modifiant certaines habitudes. Dans ce contexte, il est important de sensibiliser non seulement la population en général mais aussi plus particulièrement les jeunes qui connaîtront davantage de bouleversements liés aux changements climatiques.



À cet effet, Héritage Saint-Bernard dispose d'un outil très complet destiné entre autres aux milieux scolaires et à divers autres secteurs. La trousse écologique Zéro Déchet se veut une alliée de l'enseignant ou du comité environnemental des écoles primaires et secondaires. Elle fait la lumière sur les concepts de réduction à la source, de réemploi, de récupération, de valorisation (3RV), lesquels sont indispensables à l'atteinte de l'objectif Zéro déchet. La Ville de Châteauguay devrait démontrer son appui à cette initiative et **soutenir Héritage Saint-Bernard en faisant l'acquisition de trousse-écologiques qui pourraient être distribuées dans tous les départements de l'administration municipale.**

4- Transport

Selon l'inventaire du ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs, le secteur du transport contribue pour la majorité des émissions de gaz à effet de serre annuellement au Québec avec près de 40%. Le défi est de taille pour réduire l'impact de nos déplacements mais de simples petits gestes peuvent parfois faire une grande différence. Ainsi, dans la mesure où les gens cessaient de laisser fonctionner leur voiture en marche au ralenti lorsqu'ils ne sont pas en mouvement, l'émission de plusieurs tonnes de gaz à effet serait épargnée chaque année. Afin de donner l'exemple aux citoyens, **la Ville devrait mettre en place une réglementation adéquate visant dans un premier temps les employés municipaux.** Ceux-ci, par exemple, ne devraient jamais laisser fonctionner leur véhicule de service plus de trois minutes lorsqu'ils sont immobiles. **De plus, une campagne de sensibilisation devrait être mise à contribution** pour informer les Châteauguois sur l'importance d'adopter cette bonne habitude.

Héritage Saint-Bernard croit qu'un avenir prometteur passe par l'utilisation de sources d'énergie propres et renouvelables. À cet effet, les dix prochaines années seront sans doute marquées

par l'évolution rapide de plusieurs technologies environnementales dans le monde du transport. La Ville de Châteauguay devrait sérieusement entreprendre sur ce plan un virage vert en y investissant des sommes appréciables. À court terme, **cela pourrait se traduire par le remplacement graduel des véhicules de services municipaux traditionnels par des véhicules hybrides.** D'ici 2020, pourquoi ne pas espérer avoir également en service un parc de véhicules électriques? En attendant ces changements, **les garages et ateliers mécaniques de la Ville devraient adhérer au programme de reconnaissance et de valorisation des mesures environnementales Clé Verte.** Cette certification permettrait de rehausser le niveau de gestion environnementale, d'en garantir l'uniformité et la constance, et d'obtenir une attestation émise par un organisme indépendant.

La structure actuelle du réseau de transport en commun de Châteauguay ne pourra certainement plus répondre aux besoins de la population d'ici les dix prochaines années. Le bassin démographique continuera de croître et aura sans doute comme conséquence une augmentation de l'achalandage dans ce type de service. Une hausse du nombre d'autobus en circulation et une meilleure flexibilité des horaires est requise afin de maintenir la satisfaction des utilisateurs réguliers et d'attirer de nouveaux usagers. **Une ville de la taille de Châteauguay devrait aussi bénéficier d'une gare faisant le lien avec l'île de Montréal.** La position géographique de la municipalité devrait lui conférer la possibilité de joindre le réseau de l'Agence métropolitaine de transport (AMT), dont la ligne de train «Candiac» passe tout près.

L'amélioration de l'offre de service des transports en commun, combinée à la promotion de transports alternatifs comme la marche ou le vélo, représenterait une solution durable pour diminuer la dépendance à la voiture et aussi pour réduire les problèmes de congestion. De plus, il y aurait un impact positif sur la qualité de l'air et sur la santé de la collectivité.

5- Cours d'eau

En plus de jouir d'une biodiversité généreuse et variée, Châteauguay profite de la présence de deux plans d'eau importants sur son territoire. Le lac Saint-Louis et la rivière Châteauguay sont des richesses incommensurables qui se doivent d'être protégées sérieusement afin de bénéficier autant à la population d'aujourd'hui qu'aux générations futures. **Des travaux de stabilisation et de naturalisation des berges s'imposent dès maintenant pour favoriser le maintien d'une biodiversité saine et diversifiée.** En outre, le maintien d'une bonne qualité de l'eau assurera la pérennité des espèces qui y vivent, tout comme celle des activités nautiques pratiquées par plusieurs milliers de personnes par année. Par conséquent, la réglementation en vigueur doit être maintenue et adaptée aux nouvelles réalités à venir. **L'ajout de quais municipaux et de descentes de mise à l'eau pour embarcations non-motorisées est aussi recommandé** pour que toute la population puisse profiter de ce joyau de la région.

6- Infrastructures municipales

Toujours dans l'optique de devenir une ville plus verte, il serait souhaitable que l'administration municipale se penche sur des projets potentiels de revivification et de développement écologique et durable des bâtiments municipaux actuels et futurs. Les façons d'améliorer les édifices abondent : **implantation de toits verts, certification LEED (constructions écologiques et durables), normes Novoclimat (efficacité énergétique) ainsi que le recours à des sources d'énergies alternatives comme l'énergie solaire et l'énergie éolienne.** En ce qui concerne les opérations courantes de ces bâtiments, l'utilisation de produits écologiques et biodégradables pour l'entretien sanitaire et l'emploi de fournitures de bureau respectueuses de l'environnement sont d'autres moyens à la disposition de la Ville pour améliorer son bilan environnemental.



LEED



novoclimat™

7- Mot de la fin

En conclusion, Héritage Saint-Bernard tient à clore ce mémoire en saluant l'initiative démocratique de l'administration municipale de tenir un sommet consultatif permettant aux citoyens de s'exprimer. L'organisme apprécie cette opportunité de faire part de sa vision des choses par rapport à plusieurs enjeux environnementaux locaux, et espère sincèrement que ses réflexions seront considérées et analysées soigneusement.

Le patrimoine écologique unique dont les Châteauguoises et Châteauguois ont hérité regroupe tous les atouts nécessaires pour que la Ville affiche une identité forte et qu'elle devienne un pôle d'attraction majeur, tant pour ses citoyens que les gens de l'extérieur. En outre, Châteauguay a tout intérêt à mettre en valeur ses milieux naturels pour bénéficier d'une panoplie de retombées économiques tant au niveau du plein air que des activités récréotouristiques. **D'ici 2020, l'agglomération devra orienter ses choix pour qu'ils s'inscrivent dans une démarche de développement durable.**

Héritage Saint-Bernard mise beaucoup sur la création d'un corridor vert – ou parc régional – pour préserver les fragiles écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE), l'incroyable diversité d'oiseaux nicheurs et migrateurs, ainsi que l'imposante variété floristique que l'on retrouve dans les limites de Châteauguay. La protection de toutes ces merveilles de la nature engendre bien évidemment des coûts économiques, mais ceux-ci sont minimes comparativement aux services rendus par les milieux naturels et les avantages qu'ils peuvent apporter. Plusieurs grandes villes à travers le monde ont décidé de relever avec brio de multiples défis environnementaux, alors pourquoi ne serait-il pas dans la vraie nature de l'administration châteauguoise d'en faire autant?



SOMMET 2020 CHÂTEAUGUAY

